

CONDITIONS GENERALES DE VENTE REIMS POLAR 2026

PPREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « **CGV** ») sont conclues entre la société HOPSCOTCH Cinéma, société par actions simplifiée au capital social de 263760 €, dont le siège social est situé au 23-25 23 RUE NOTRE-DAME DES VICTOIRES 75002 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 301 546 966 (ci-après « **HOPSCOTCH Cinéma** ») et tout client, ci-après l'« **Acheteur** », achetant un ou plusieurs billets, ci-après le ou les « **Billet(s)** », matérialisant un droit d'accéder au Festival Reims Polar 2026.

Les présentes CGV régissent exclusivement les ventes de Billets (Pass Public et Billet Séance) au public non professionnel sur le site www.reimspolar.com (le « **Portail Billetterie** ») ou sur le Site pendant le Festival Reims Polar 2026.

En conséquence, les CGV concernent uniquement les actes de vente pour la billetterie publique et en aucun cas l'événement lui-même.

Aucune condition particulière ou conditions générales d'achat ne peuvent prévaloir sur les présentes CGV.

Toute commande et achat de Billets impliquent l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux CGV. Pour matérialiser cette adhésion en cas de commande de Billets via le Portail Billetterie, l'Acheteur doit cocher la case prévue à cet effet sur le formulaire en ligne accessible depuis le Portail de billetterie et valider son acceptation des CGV au moyen d'une case à cocher. À défaut, sa commande ne pourra être prise en compte. L'Acheteur peut, à tout moment, consulter, ou imprimer les CGV en vigueur, disponibles sur la page du Portail Billetterie en cliquant sur l'onglet « **CGV** ».

L'Acheteur déclare disposer de la pleine capacité juridique et/ou de toute autorisation qui serait nécessaire le cas échéant pour conclure une telle convention. L'achat d'un Billet, associé au fait de pénétrer dans le site accueillant le festival Reims Polar 2026 au moyen du Billet, vaut acceptation irrévocable du règlement intérieur du Site.

Il appartient à l'Acheteur de porter les CGV à la connaissance du ou des éventuel(s) porteur(s) et d'obtenir son ou leur engagement au respect desdites CGV. Ainsi, les droits et obligations résultant des CGV sont applicables de plein droit à tout Détenteur d'un Billet, par l'effet de la cession du Billet intervenue dans les conditions prévues dans l'article 11 des CGV ci-après.

DEFINITIONS

Les termes suivants, auront, dans les présentes CGV, dans tout document contractuel et en général, dans toute commande, contractée ou à venir entre l'Acheteur et HOPSCOTCH Cinéma, la signification indiquée ci-dessous :

Par « **Billet** » : un Pass Public ou Billet Séance tel que défini ci-dessous.

« **Pass Public** » : un e-document sous forme de PDF au nom du Détenteur de Pass Public, permettant un accès illimité aux séances de cinéma publiques de l'édition en cours de Reims Polar. Le Pass Public ne garantit pas un accès en salle automatique.

Chaque séance devra être réservée à l'avance via le Portail Billetterie en ligne, dans la limite des places disponibles.

« **Billet Séance** » : un document sous forme d'e-billet ou imprimé qui donne accès à une séance spécifique choisie et réservée par l'Acheteur (pour les séances réservables). Chaque Billet Séance de cinéma est unique et ne peut être utilisé qu'une seule fois, pour une seule séance et une seule personne. Il est à présenter à l'accueil pour être scannée et permettre l'accès en salle.

« **Acheteur** » : Toute personne physique âgée de 18 ans ou plus, ayant la capacité juridique de conclure un contrat relatif à l'achat de Billet pour le Festival Reims Polar 2026 conformément aux CGV.

« **Conditions Générales de Vente ou CGV** » : Les présentes conditions générales de vente qui régissent les relations entre HOPSCOTCH Cinéma, d'une part, et les Détenteurs d'un Billet, d'autre part, s'agissant de l'achat de Billet sur le Portail Billetterie ou sur le Site et leur utilisation, à l'exclusion de tout autre document.

« **Détenteur** » : Personne physique appartenant au cercle privé de l'Acheteur et à qui le(s) Billet(s) est/sont éventuellement transmis (s) par l'Acheteur conformément aux présentes CGV.

« **Festival Reims Polar 2026** » ou « **Événement** » : Manifestation ouverte au Grand Public sur présentation d'un Billet se déroulant du 31 Mars 2026 au 5 Avril 2026 sur le Site et dont HOPSCOTCH Cinéma est l'organisateur.

« **Portail Billetterie** » : Plateforme internet de commande et de paiement en ligne mise à disposition des internautes par HOPSCOTCH Cinéma, aux fins de la vente et du téléchargement de Billets. Le Portail Billetterie est uniquement disponible depuis le site internet www.reimspolar.com et HOPSCOTCH Cinéma est seule habilitée à proposer la vente en ligne des Billets.

« **Prix d'Achat** » : Prix d'achat total TTC du ou des Billet(s) attribué(s) par HOPSCOTCH Cinéma en accord avec les présentes CGV.

« **Règlement intérieur du Site** » : Le règlement intérieur du Site qui définit l'ensemble des règles auxquelles les Détenteurs d'un Billet présents dans le Site doivent se conformer (notamment la liste des objets et comportements non autorisés dans le Site). Il présente les droits et obligations de ces derniers qui peuvent le consulter aux entrées du Site.

« **Site** » : Site officiel du Festival Reims Polar 2026 comprenant l'ensemble des zones dont l'accès est subordonné à la présentation d'un Billet. Le Site officiel au jour de la publication des CGV se situe sur le site : L'OPERAISMS, 72 Pl. Drouet d'Erlon, 51100 Reims.

ARTICLE 1 – PRIX

Les Prix d'Achat des Billets sont indiqués sur le site le Portail de Billetterie ou sur le Site en cas d'achat sur place. Les prix peuvent varier en fonction du jour, de la date et de l'heure d'après un système de promotions.

ARTICLE 2 – NOMBRE DE PLACES

2.1 Nombre de Pass Public par Acheteur

Le nombre total de Pass Public en réservation cumulées par un Acheteur n'est pas limité, mais chaque Pass Public est nominatif. Chaque Acheteur ne peut disposer que d'un seul Pass Public à son nom et non transférable à un Détenteur autre que l'Acheteur. Toutefois, un Acheteur peut payer pour plusieurs personnes, sous réserve qu'il précise pour chaque Pass Public le nom du Détenteur.

2.1 Nombre de Billet Séances par Acheteur

Dans le cas d'un achat de Billets Séance via le Portail Billetterie ou sur le Site, le nombre total de places en réservations cumulées n'est pas limité. L'achat des Billets Séance est cependant limité par la jauge de places disponibles dans la salle de cinéma concernée. Les Billets Séance ne sont pas nominatives et peuvent être transmises à tout Détenteur. Une fois le Billet Séance validée à l'entrée, une copie portant le même code barre sera inefficace. Toute copie d'une Billet Séance portant le même code barre, préalablement distribuée à un Détenteur ne sera donc pas traitée par nos équipes et ne donnera pas accès à la salle de cinéma.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'ACCÈS AU PORTAIL BILLETTERIE

L'accès au Portail Billetterie est public et ouvert à tous dans la limite des Billets disponibles.

La détention d'un Pass Public garantit l'accès qu'aux événements ouverts au grand public sous réserve de réservation préalable et ne permet en aucun cas

d'accéder aux événements professionnels réservés aux porteurs d'accréditations professionnelles.

Il est rappelé que HOPSCOTCH Cinéma bénéficie d'une exclusivité pour commercialiser les Billets. En conséquence, HOPSCOTCH Cinéma décline toute responsabilité liée à la vente de Billets par tout tiers non habilité, en ce compris sur des marchés dits « secondaires » ou par l'intermédiaires de site internet non autorisés.

ARTICLE 4 – PAIEMENT

4.1. Règles générales

Les Billets demeurent la propriété de HOPSCOTCH Cinéma et ce jusqu'à l'enregistrement de l'encaissement effectif et définitif du prix d'Achat desdits Billets.

Il est rappelé qu'en cas de défaut de paiement des Billets commandés sur le Portail Billetterie auxquels il ne serait pas remédié par l'Acheteur, HOPSCOTCH Cinéma se réserve le droit de ne pas valider la commande concernée.

Le paiement des commandes de Billets par les Acheteurs s'effectue par paiement en ligne via le Portail de Billetterie ou par achat sur le Site.

4.2. Paiement via le Portail Billetterie

Le Prix d'Achat des Billets est indiqué en euros toutes taxes comprises conformément à la grille stipulée sur le Portail Billetterie.

Le Prix des Billets est payable par carte bancaire uniquement.

Les e-cartes ou cartes virtuelles ne sont pas acceptées. Tout incident de paiement entraîne automatiquement l'invalidation de la commande.

Les échanges avec le Portail Billetterie sont sécurisés par chiffrement SSL. Les coordonnées bancaires de l'Acheteur ne sont pas visibles ni conservées par HOPSCOTCH Cinéma.

Le compte bancaire de l'Acheteur sera débité du montant de la commande, dès la validation finale de la transaction.

Un justificatif de paiement sera automatiquement consultable par l'Acheteur, à l'issue de la transaction.

4.3. Paiement sur Site

Le Prix d'Achat des Billets est indiqué en euros toutes taxes comprises conformément aux prix indiqués sur le Site.

Le Prix des Billets est payable par carte bancaire.

Les e-cartes ou cartes virtuelles ne sont pas acceptées. Une banque d'accueil permettra le paiement par espèces.

Les chèques ne sont pas acceptés.

ARTICLE 5 - SÉCURISATION DES PAIEMENTS EN LIGNE

Les paiements électroniques seront effectués via notre prestataire STRIPE. HOPSCOTCH Cinéma décline toute responsabilité quant aux problèmes liés à l'utilisation de ce système.

ARTICLE 6 - LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Afin de lutter contre la fraude, notamment par carte bancaire, HOPSCOTCH Cinéma se réserve le droit d'utiliser les données personnelles de l'Acheteur pour le contacter, lui demander la communication de sa pièce d'identité et, le cas échéant, d'annuler le Pass Public. La carte bancaire de l'Acheteur sera re- créditée à l'issue de l'opération.

ARTICLE 7 - TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Lors du Pass Public de la commande, HOPSCOTCH Cinéma, organisatrice du Festival Reims Polar 2026, est amenée à collecter auprès de l'Acheteur certaines informations et données à caractère personnel dans le cadre de l'exécution de la commande et, le cas échéant, à des fins de prospection commerciale. I.

HOPSCOTCH Cinéma s'engage pour la protection des données personnelles et souhaite être transparente sur les moyens de collecte ainsi que l'utilisation qui est faite de sa banque de données constituée au fil des éditions.

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter HOPSCOTCH Cinéma :

- par mail : contactus@hopscotchcinema.fr
- par téléphone : [01 41 34 20 00](tel:0141342000)
- par courrier : HOPSCOTCH Cinéma, 25 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris, France

Pour en savoir plus sur la manière dont HOPSCOTCH Cinéma utilise vos Données Personnelles veuillez consulter la Politique de Confidentialité : [Politique de confidentialité - Reims Polar](#)

ARTICLE 8 – RECUPÉRATION DU BILLET

Dès la confirmation de l'achat, l'Acheteur recevra un mail de confirmation de sa commande. S'il a choisi le retrait, l'Acheteur présentera au lieu indiqué à partir de la date indiquée et présentera une pièce d'identité correspondant au Détenteur du Pass Public, le cas échéant, ou une copie de la commande avec la pièce d'identité de la personne ayant commandé en cas de commande multiple pour le récupérer.

Les tickets à l'unité sont à imprimer soi-même ou à montrer lors des contrôles de manière électronique sur un écran (smartphone ou autre).

ARTICLE 9 - CONTROLE DES BILLETS

L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'identité des Acheteurs de Billets lorsque se déroule l'Événement. Le Détenteur du Pass Public devra donc obligatoirement être muni d'une pièce d'identité officielle, en cours de validité et avec photo : carte d'identité, passeport, permis de conduire ou carte de séjour.

ARTICLE 10 - UTILISATION ET VALIDITÉ DES BILLETS

10.1 Revente des Billets

Chaque Billet est nominatif et personnel et ne peut être revendu que dans le respect de la loi du 12 mars 2012 n°2012-348 sur l'Organisation des manifestations sportives et culturelles, laquelle interdit, sous peine de sanctions pénales, de vendre de manière habituelle des billets pour des manifestations culturelles ou sportives, sans autorisation expresse de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation.

10.2 Validité du Pass Public

Les Pass Public sont uniquement valables pour l'événement qu'il concerne, à la date, l'heure et aux conditions figurant sur le Pass Public.

10.3. Détenteurs des Billets

Dans le cas d'achat réalisé pour un ou des Détenteur(s), l'Acheteur peut céder à titre gratuit le Billet au Détenteur concerné. Aussi, une transaction peut avoir lieu si et seulement si l'Acheteur revend son (ses) Billet(s) à titre personnel au Détenteur concerné et à un montant qui n'est pas supérieur au Prix d'Achat et à la condition que le Détenteur accepte les CGV.

Nonobstant ce qui précède, il est rappelé que les Pass Public sont nominatifs et non transférables à un Détenteur mais qu'ils peuvent être achetés pour plusieurs Détenteur à condition de l'indiquer lors de la commande.

10.4. Conditions d'utilisation des Billets

Il est interdit de mener une activité promotionnelle ou commerciale en relation avec les Billets sans l'accord préalable de HOPSCOTCH Cinéma. En conséquence et en particulier, il est interdit :

- Pour tout Détenteur d'un Billet ou autre tiers de réaliser des publicités ou des promotions en lien avec l'Événement ;
- Pour tout Détenteur d'un Billet d'afficher des messages commerciaux sur tout support emmené au sein du Site et notamment sur ses vêtements ;
- De mener une activité promotionnelle d'une marque, quelle qu'elle soit,
- D'utiliser les Billets dans le cadre de toute promotion, publicité, levée de fonds, vente aux enchères, tombola, à des fins commerciales ou non ;
- D'utiliser les Billets comme prix (ou partie d'un prix) dans le cadre de tout concours, compétition, jeu de hasard (promotionnel), loterie ou tirage au sort sans l'accord d'HOPSCOTCH Cinéma;
- De combiner et de vendre des Billets dans le cadre d'un package de biens ou de services ; y compris dans le cadre d'un package de voyage ou d'hébergement/hôtellerie (par exemple formule combinée vol-hôtel-Billet).

Le Détenteur du Billet doit se munir impérativement d'un terminal mobile de type smartphone ou tablette tactile

en état de fonctionnement sur lequel il aura préalablement téléchargé le Billet afin de le présenter aux équipes de contrôle chargées de contrôler les accès et la validité du Billet (le contrôle portera sur l'intégralité du Billet et non uniquement sur le code QR). Par précaution, et afin d'éviter tout désagrément lié à un mauvais téléchargement du Billet ou à un dysfonctionnement du terminal mobile utilisé, il est vivement recommandé d'imprimer le Billet en portrait sur du papier format A4 blanc et vierge (recto et verso), sans modification de la taille d'impression, avec une imprimante jet d'encre ou laser. Tout Billet partiellement imprimé, souillé, endommagé ou illisible ne pourra être considéré comme valable. HOPSCOTCH Cinéma décline toute responsabilité pour les anomalies survenant lors de l'impression du Billet ou d'un mauvais téléchargement du Billet ou d'un dysfonctionnement affectant le terminal du Détenteur du Billet permettant la lecture du Billet.

Les Détenteurs de Billets ayant réservé une séance spécifique doivent se présenter 20 minutes avant le début de la séance dans la file d'attente dédiée. La réservation est valable jusqu'à l'heure du début de séance indiqué sur la grille horaire, au-delà de celle-ci, il est possible que l'accès en salle ne soit plus possible ou que votre place en salle ne soit plus garantie.

En cas de séances affichant complet en ligne, une file d'attente « Dernière Minute » pourra être organisée sur place, sous réserve de places disponibles. Les Détenteurs de Billets souhaitant tenter leur chance sont invités à se présenter muni de leur Billet (le cas échéant) ou d'une pièce d'identité, au moins 30 minutes avant le début de la séance. L'accès à la salle sera accordé en fonction des places libérées, dans la limite des disponibilités et selon l'ordre d'arrivée. HOPSCOTCH Cinéma se réserve le droit de modifier ou de supprimer cette file d'attente en fonction des contraintes logistiques ou de sécurité.

10.5. Une fois à l'intérieur du Site, le Détenteur d'un Billet doit le conserver en toutes circonstances.

ARTICLE 11 - RÉTRACTATION, REMBOURSEMENT ET ANNULATION

Les présentes conditions de rétractation, de remboursement et d'annulation sont applicables à tous les Pass Public vendus sur le Portail Billetterie www.reimspolar.com

11.1 Absence de droit de rétractation

L'achat de Billet via le Portail Billetterie constituant une prestation de services devant être fournie selon une période déterminée, selon les dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation les Billets acquis via le Portail Billetterie ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation.

11.2 Remboursement et échange

A compter de leur achat, le ou les Pass Public ne peuvent être échangés avec une autre personne. Par ailleurs, ils ne peuvent pas non plus être échangés contre un autre type de Pass Public. Des dérogations spécifiques peuvent cependant être acceptées sur demande spécifique. Un surcoût pour compenser les frais de gestion peut alors intervenir. Dans tous les autres cas, les Pass Public ne peuvent être ni échangés, ni remboursés (sauf dans les cas d'annulation décrits à l'article 11.3).

11.3 Annulation ou report de l'événement

En cas d'annulation définitive de l'événement, le remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'Acheteur initial. Seul le prix du Pass Public sera remboursé, à l'exclusion des frais de gestion qui sont conservés par HOPSCOTCH Cinéma. Aucun frais annexe effectué par l'Acheteur de quelque nature que ce soit (assurance annulation, transport, hôtellerie, parking) ne sera remboursé ou dédommagé. Les demandes de remboursement doivent, pour être recevables, être réalisées par e-mail à l'adresse contactus@hopscotchcinema.fr.

Toute demande devra être accompagnée d'un relevé d'identité bancaire à jour et être formulée **avant le 14/04/2026**. Toute demande qui ne satisfait pas les conditions demandées sera rejetée.

Le Détenteur de Pass Public peut également choisir, en cas d'annulation totale ou partielle de l'événement, de conserver son accès au festival pour participer à une version modifiée ou digitale. Il se voit ainsi renoncer à tout remboursement de son achat initial, sauf conditions contraires stipulées lors de la nouvelle proposition.

En cas de **report de l'événement ou de programmation partielle**, le remboursement éventuel du Pass Public ou son échange sera soumis aux conditions particulières de l'organisateur de l'Événement. En tout état de cause, l'échange du Pass Public ne se fera qu'en faveur de l'Acheteur initial contre remise du billet ou du Pass Public initial.

HOPSCOTCH Cinéma se réserve le droit de modifier le programme de l'Événement jusqu'au dernier moment, pour des questions d'organisation, de contrainte extérieure ou interne à son organisation. Il veillera à ce que la qualité globale reste équivalente au descriptif initial.

Ainsi, en cas de modification du programme de l'événement (horaire, contenu, intervenant, sujet de conférence, rendez-vous organisés...), aucun remboursement partiel ou total ne peut être exigé.

Si HOPSCOTCH Cinéma choisit ou se voit contraint selon des dispositions gouvernementales de limiter le nombre de places ou le nombre de salles d'exploitation,

entraînant une jauge de spectateurs restreinte, l'Acheteur ne pourra faire de demande de remboursement total ou partiel dans la mesure où il peut réserver sa place ou participer en faisant en sorte d'être parmi les premières personnes à réserver ou entrer dans la salle.

En cas d'annulation de la part de l'Acheteur, le remboursement sera possible, soumis à des conditions spécifiques (décrites à l'article 11.4).

11.4 Remboursement à la demande de l'Acheteur

L'Acheteur du ou des Pass Public peut décider d'annuler sa participation au festival pour diverses raisons.

Le remboursement intégral (hors frais postaux, si le Pass Public a été envoyé en amont de l'événement par voie postale) de son achat n'est possible que dans le cas où le Détenteur de Pass Public n'est pas en mesure de se rendre au festival pour raison médicale (confinement, quarantaine, maladie, etc.). Toute demande de remboursement devra être accompagnée d'un justificatif médical et d'un renvoi du Pass Public physique si ce dernier a été déjà envoyé à l'acheteur. Il est entendu que les frais postaux de renvoi du Pass Public sont à la charge de l'Acheteur.

Toute information recueillie lors de cette procédure de remboursement ne sera pas conservée.

Les demandes de remboursement dans ce cas précis seront à effectuer par mail uniquement à l'adresse contactus@hopscotchcinema.fr, dans une période de moins de 14 jours avant l'Événement et ne seront possibles que jusqu'à la veille de la date de l'Événement, le 31/03/2026 à minuit. Les demandes seront traitées ultérieurement. Toute demande qui ne satisfait pas les conditions demandées sera rejetée.

Le remboursement à la demande de l'Acheteur pour tout autre motif ne sera pas possible. L'Acheteur s'engage à accepter ces conditions lors de l'achat de sa commande, et à ne pas demander de remboursement de Pass Public, sauf dans le cas décrit ci-dessus d'une situation sanitaire exceptionnelle et justifiée.

Enfin, tout remboursement de Billet unique, n'étant pas nominatif, ne sera pas possible.

ARTICLE 12 – RESPONSABILITE

12.1 Responsabilité de HOPSCOTCH Cinéma

HOPSCOTCH Cinéma est responsable, à l'égard de ses clients, de la bonne exécution des obligations résultant des contrats conclus à distance, conformément à l'article 121- 20-3 alinéa 4 du Code de la Consommation. HOPSCOTCH Cinéma décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service résultant d'un cas de force majeure, notamment :

- Anomalies quelconques du matériel informatique de l'Acheteur ou du Détenteur
- Faits imprévisibles et insurmontables d'un tiers au contrat
- Indisponibilité du réseau internet.

12.2 Responsabilité quant au déroulement de l'évènement

HOPSCOTCH Cinéma est responsable du déroulement de l'événement (modification du contenu, changement de la distribution artistique, changement des horaires...) et le cas échéant, de son annulation, sauf lors de cas de force majeure ou de désistement d'un de ses prestataires.

ARTICLE 13 – DROIT A L'IMAGE

Tout Détenteur de Billet présent sur le Site autorise, à cette occasion, expressément HOPSCOTCH Cinéma, ou toute autre personne physique ou morale qu'elle substituerait, à effectuer des captations de son image et de sa voix, sous toutes formes telles que par exemple photographies, enregistrements audios ou vidéos.

Le Détenteur de Billet ayant fait l'objet d'une telle captation cède à HOPSCOTCH Cinéma à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de dix (10) ans à compter de la captation, le droit d'exploiter ladite captation pour les besoins de la communication interne et externe de HOPSCOTCH Cinéma et de l'Événement, en intégralité ou en partie, incorporées dans ou associées à toutes œuvres ou éléments, selon tous mode de diffusion connus ou inconnus à ce jour (tels que notamment par Internet), sur tous supports (livre, brochure, DVD, etc.) par tous procédés et en tous formats (papier, numérique, etc.), à des fins commerciales ou non. HOPSCOTCH Cinéma pourra ainsi reproduire les captations, les communiquer à des tiers, et les adapter.

Le Détenteur de Billet présent ne peut en aucun cas enregistrer, utiliser ou diffuser un enregistrement de tout ou partie du Site ou une description du Site à des fins autres que privées.

Vous pouvez à tout moment nous demander de ne pas utiliser votre image ou de cesser de le faire par email à l'adresse contactus@hopscotchcinema.fr ou par courrier. Cette demande ne pourra pas être rétroactive sur les publications antérieures à la demande.

HOPSCOTCH Cinéma n'a pas le droit de céder ces images à des tiers.

ARTICLE 14 - SERVICE CLIENTELE

Pour toute information, vous pouvez contacter le service clients de HOPSCOTCH Cinéma par téléphone en appelant 01 41 34 20 00 (prix selon la provenance de votre appel).

ARTICLE 15 - DROIT APPLICABLE – LITIGES

Les CGV sont soumises à la loi française.

En cas de contestation ou de litige de quelque nature que ce soit en lien avec les CGV, l'Acheteur est invité à s'adresser en priorité à HOPSCOTCH Cinéma pour rechercher une solution amiable en envoyant sa réclamation par écrit à l'adresse suivante : contactus@hopscotchcinema.fr

Dans tous les cas, y compris en cas d'échec de la tentative de règlement amiable du litige avec le service client d'HOPSCOTCH Cinéma, l'Acheteur est informé de la possibilité de recourir à une procédure de médiation conventionnelle ou à tout autre mode de règlement alternatif des différends. HOPSCOTCH Cinéma a adhéré au Service de Médiation de la société de la Médiation Professionnelle via l'UNIMEV (Union Française des Métiers de l'Événement) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiateur-Consommation-smp, 24, rue Albert de Mun, 33000 Bordeaux. Le médiateur peut être saisi directement par ce lien <https://www.mediateur-consommation-smp.fr/demander-une-mediation/>. La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres à tout moment de sortir du processus de médiation.

L'Acheteur peut également soumettre le litige relatif à une commande en ligne sur la plateforme de « Règlement des Litiges en Ligne » (RLL) accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

Tout litige qui ne serait pas réglé à l'amiable sera porté devant le Tribunal compétent.

ARTICLE 16 - VALIDATION DE LA COMMANDE - ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Avant de confirmer sa commande, l'Acheteur déclare accepter les présentes CGV, pleinement et sans réserve, en cochant une case prévue à cet effet. Sauf preuve contraire, les données enregistrées HOPSCOTCH Cinéma représenteront la preuve des transactions passées sur son site internet <https://reimspolar.com/> par l'Acheteur.

ARTICLE 17 – DIVERS

17.1 Modifications des CGV

Avant le début de l'Événement, HOPSCOTCH Cinéma se réserve le droit de modifier, si nécessaire, les présentes CGV afin de notamment de garantir le bon déroulement du de l'Événement, de s'adapter à l'évolution réglementaire et législative ainsi qu'à l'évolution du Portail Billetterie.

HOPSCOTCH Cinéma s'engage à en informer l'Acheteur dans les meilleurs délais sur la première

page du Portail Billetterie ou par email à l'adresse email de l'Acheteur concerné communiquée par celui-ci.

Dans une telle hypothèse, les CGV applicables sont celles en vigueur au moment de la validation de la commande pour l'achat de Billets via le Portail Billetterie ou au moment de l'achat du Billet sur place, outre toute modification ultérieure liée à des questions de sécurité ou d'ordre public qui serait effectivement portée à la connaissance de l'Acheteur postérieurement à l'achat du Billet.

17.2 Non-renonciation et indépendance des clauses

Le fait pour HOPSCOTCH Cinéma de ne pas exercer tout ou partie de ses droits à l'égard d'un Détenteur d'un Billet, en vertu des présentes CGV, ne vaut pas renonciation à son exercice ultérieur.

Si une quelconque des clauses des CGV devait être frappée de nullité ou déclarée inapplicable pour quelque cause que ce soit, les autres clauses resteraient néanmoins en vigueur.